

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles (arrivé à 18h42) - JEANNEROD Françoise – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain - BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique - VAZ TEIXEIRA Christophe – BENOIT-GUYOD Sébastien (arrivé à 19h28)

Absents: BOUTERAON Elisabeth (excusée) – CHARDON Laurent (pouvoir à Bernard MAMET) – CHAVIN-GAZALIER Fabien

Secrétaire de séance : MATHEZ Christophe

Le 28 novembre 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 octobre 2019

3 – Conventions de déneigement hiver 2019-2020

4 – Finances :

- demande de garantie d'emprunt par l'OPH du Jura pour la réhabilitation de l'immeuble «Le Bechet»
- demande d'admission en non-valeur pour des sommes inférieures au seuil de poursuite

5 – Conventions de partenariat avec ENEDIS pour l'entretien de façades de 2 postes de distribution électrique

6 – Convention de partenariat 2019/2020 avec l'association Côté Cour pour la programmation de spectacles jeunes publics

7 – Liste des marchés signés par M. le Maire

8 – Questions et informations diverses

- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la vallée de l'Orbe
- Point sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse

M. le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Construction du Centre d'Incendie et Secours – Services techniques : avenant n°1 au lot 03 Gros œuvre – Maçonnerie, entreprise Félix BARONI. Accord du conseil municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Christophe Mathez secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2019.

2. Conventions de déneigement 2019-2020

M. le Maire rappelle qu'une commune peut, au titre de l'article L 2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement l'ait prévu.

Dans ce cadre, la commune des Rousses peut proposer pour la saison hivernale 2019/2020 la signature de conventions de déneigement de certains chemins de desserte avec des propriétaires, copropriétaires ou

sociétés de la commune qui le demandent. Il est rappelé que le déneigement des particuliers reste facultatif pour la commune et qu'il n'est réalisé que dans la mesure où l'importance des chutes de neige permet aux chasse-neige communaux d'assurer en premier lieu le dégagement et donc la circulation sur les voies publiques.

Les tarifs du déneigement ont été délibérés lors de la réunion du 29 novembre 2018 pour 2019 et feront l'objet d'un prochain vote lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019.

Arrivée de Gilles BOURQUI à 18h42.

Pour la Montée Félix Pécelet, la commune sale uniquement la partie communale et les propriétaires du lotissement ne souhaitent plus, depuis l'an dernier, que la partie privée soit salée en raison du coût. Effectivement, il peut y avoir des frais importants, car le tracteur de déneigement peut passer le matin et la saleuse l'après-midi.

A la demande de l'intéressée, il convient d'ajouter à la liste des particuliers déneigés, Mme Helga PAGET-GOY pour son accès privé Montée Félix Pécelet, situé sur le circuit de déneigement.

Concernant la copropriété du lotissement de la Route Blanche, l'acte de transfert de la voirie à la commune n'étant toujours pas signé, M. le Maire propose de signer une convention de déneigement. Si, à la fin de la saison hivernale, la voirie n'a toujours pas été remise à la commune, la prestation de déneigement sera facturée.

Arrivée de Jean-Sébastien Lacroix à 18h54.

Christophe Mathez argumente qu'un camion qui fait le salage avec une étrave, cela équivaut à 1 passage, mais si le tracteur passe pour déneiger puis la saleuse ensuite, il y a deux passages, ce qui fait augmenter les coûts.

Christophe Mathez a reçu les représentants de la colonie de Chagny qui ne souhaitait plus de salage, la Commune a refusé et a proposé qu'ils confient la prestation à un privé. Finalement, ils ont accepté le service de la Commune avec le salage.

Alain Desprez ne participe pas au débat ni au vote, concernant la convention avec les colotis de la Montée Félix Pécelet.

Nicolas Clerc propose l'achat d'une deuxième saleuse.

Christophe Mathez répond que nous n'avons pas besoin d'une saleuse supplémentaire pour les routes communales.

Frédéric Bourland rétorque qu'on ne va pas investir des deniers publics pour déneiger des privés.

M. le Maire rappelle que l'objet n°1 du déneigement pour la Commune, ce n'est pas le salage.

Christophe Mathez ajoute qu'il y a aussi le petit porteur articulé qui sale les trottoirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces conventions au nom de la commune.

3. Finances :

- Demande de garantie d'emprunt par l'OPH du Jura pour la réhabilitation de l'immeuble «Le Bechet»

Par délibération du Bureau de l'OPH en date du 1^{er} mars 2018, l'OPH du Jura est autorisé à engager des travaux de réhabilitation thermique d'un immeuble de 11 logements collectifs aux Rousses – 9 montée des Charnières à La Doye, pour un prix de revient prévisionnel de 512 092 € portant principalement sur :

- Le traitement de l'enveloppe extérieure (façades, pignons, menuiseries extérieures) et l'isolation des combles et sous face de caves ainsi que du logement au rez-de-chaussée
- Modernisation de la VMC existante
- Reprise de l'étanchéité de la terrasse arrière et révision de la zinguerie
- Mise en sécurité électrique des logements et de la cage d'escalier avec attestation du Consuel
- Réfection des salles de bain si besoin (remplacement des baignoires, reprise des sols, murs, plafonds) et remplacement des sols cuisines et WC si nécessaire

- Abandon du chauffage électrique au profit d'une chaudière gaz haute performance à condensation et raccordement du réseau d'eau chaude sanitaire dessus.

Par délibération du Conseil d'Administration de l'OPH en date du 29 octobre 2018, le Directeur Général de l'OPH du Jura est habilité à souscrire les emprunts de l'OPH du Jura, dans la limite des opérations figurant au budget.

Par arrêté en date du 15 octobre 2019, le Directeur Général de l'OPH du Jura est habilité à souscrire un emprunt d'un montant de 255 418 €, constitué de 2 lignes de prêt CDC pour le financement des travaux cités en objet, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Prêt type PAM Eco-Prêt, d'un montant de 187 000 €, pour une durée de 25 ans
- Prêt type PAM complémentaire, d'un montant de 68 418 €, pour une durée de 25 ans

Après avis de la Caisse des Dépôts et Consignations, il s'avère que la commune des Rousses peut garantir ce prêt à hauteur de 50%, le Conseil Départemental du Jura garantissant les 50% complémentaires.

Afin de mener à bien ce projet, l'OPH du Jura sollicite la Commune des Rousses pour qu'elle apporte sa garantie.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 255 418.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 102256 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Nicolas Clerc regrette qu'il n'y ait pas eu une concertation pour la montée du gaz depuis le réseau du bas ; dommage car il y a peut-être des riverains qui auraient aimé profiter de ces travaux pour l'alimentation en gaz.

Robert Bonnefoy s'interroge : est-ce que la garantie de cet emprunt rentre dans la dette de la commune ?

M. le Maire répond qu'elle n'apparaît pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à donner la garantie de la Commune à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt de 255'418.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations.

- Demande d'admission en non-valeur pour des sommes inférieures au seuil de poursuite

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme la Trésorière n'a pas pu recouvrer les titres dont le tableau est joint, car les sommes sont inférieures au seuil de poursuite. Le montant total s'élève à 12.27 €.

M. le Maire rappelle qu'avec ces produits irrécouvrables, on n'est jamais d'accord, mais on ne peut pas y échapper.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à admettre ces titres en non-valeur.

Construction du Centre d'Incendie et Secours – Services techniques : avenant n°1 au lot 03 Gros œuvre – Maçonnerie, entreprise Félix BARONI – accord unanime

Un marché de travaux concernant la construction du CIS et des Services Techniques a été notifié à la société Félix BARONI le 12/11/2018 pour le lot n° 03 – Gros œuvre maçonnerie pour un montant initial de 674 758.04 € HT, soit 809 709.65 € TTC.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de modifications de prestations acceptées par le Maître d'ouvrage.

Le montant de cet avenant est de + 17 231.83 € HT, ce qui ramène le montant du marché à 691 989.87 € HT, soit 830 387.85 € TTC. La fin du délai contractuel initial des travaux est inchangée.

Gilles Bourqui précise que la grosse partie de ces travaux concerne le dallage; il n'était pas prévu un dallage qui supporte le sel, donc il y a une plus-value assez importante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 3 – gros œuvre – maçonnerie avec l'entreprise Félix Baroni.

Christophe Mathez informe que concernant le lot n° 7 – Isolation extérieure bardage métallique, il faudra refaire une nouvelle consultation pour un nouveau marché. Il y aura certainement une plus-value de 50 000 €. Le projet de CIS – Services techniques coûtera donc 67 000 € de plus à la Commune des Rousses.

Gilles Bourqui rappelle que l'estimatif était à 80 000 €.

Christophe Mathez remarque qu'heureusement, l'entreprise n'avait pas commencé le chantier.

4. Conventions de partenariat avec ENEDIS pour l'entretien de façades de 2 postes de distribution électrique

M. le Maire explique que la Municipalité souhaite engager un programme d'entretien des postes de transformation électrique situés sur le territoire de la commune des Rousses afin d'améliorer leur esthétique et leur intégration dans l'environnement.

Un devis de 1 200.00 € TTC par poste a été établi par une artiste (Marine EGRAZ) pour la réalisation picturale des 4 faces.

ENEDIS, en tant que concessionnaire, exploite les ouvrages de distribution électrique. Cela comprend le renouvellement éventuel et l'entretien technique des ouvrages en vue du maintien en bon état de fonctionnement du réseau. Au-delà du contenu de l'obligation d'entretien résultant du contrat de concession, ENEDIS est sensibilisé à la mise en valeur de ses ouvrages. Dans ce cadre, ENEDIS, au-delà de sa stricte mission de service public, a choisi d'être un partenaire de certains chantiers des collectivités locales, dont les mises en peinture de poste. Ce type d'action contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

Les deux conventions ont pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'une opération de rénovation des postes de distribution publique d'électricité situés :

- RD25 Route de Prémanon à La Doye
- Route blanche RN5 (vers les Ambulances des 4 villages)

ENEDIS participe à hauteur de 800 € TTC par poste dans le coût de l'opération.

Christophe Mathez informe que le support devra être préparé par notre service technique et peint en blanc et que nous devons également mettre à la disposition d'Enedis un échafaudage. Il rappelle qu'on ne peut avoir qu'une subvention d'ENEDIS par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ces conventions au nom de la Commune des Rousses avec ENEDIS.

5. Convention de partenariat 2019/2020 avec l'association Côté Cour pour la programmation de spectacles jeunes publics

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association Côté Cour ayant pour objet d'organiser et gérer une programmation d'actions culturelles auprès des enfants scolarisés aux Rousses des classes élémentaires et maternelles.

Pour la saison 2019/2020, Côté Cour proposera au moins un spectacle adapté à différents niveaux scolaires, pour un total d'environ 230 places.

Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 10 € par place de spectacle mise à disposition, soit 2 300 €.

Les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire sont fixés à 4.00 € par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté et 5.00 € par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs).

Cette convention est applicable pour l'année 2020, soit l'année scolaire 2019-2020. Elle peut être stoppée sur dénonciation écrite de l'une ou l'autre des parties avant le 1^{er} mars 2020. Les parties conviennent dans ce cas d'assurer une programmation culturelle jusqu'à la fin de la saison en cours. Passée cette date, la présente convention sera tacitement reconduite pour l'année 2021, soit l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune avec l'association Côté Cour.

Arrivée de Sébastien BENOIT-GUYOD à 19h28.

7 – Liste des marchés signés par le Maire

Aucune remarque n'est formulée par le conseil municipal.

8 – Questions et informations diverses

- **Claire Cretin indique qu'un coq en bois**, réalisé par un bûcheron, était posé vers la Porte de France dans les douves du Fort et a disparu.

Alain Desprez souligne que les travaux d'ouverture paysagère ont été très bien réalisés ; le broyage des branches va être fait ces prochains jours par l'entreprise JTA et le bûcheron s'est amusé à créer un Grand Tétrás et une tulipe vers la Poterne.

- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la vallée de l'Orbe

Alain Desprez remercie M. le Maire d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour et présente le sujet.

Pour mémoire, le réseau européen Natura 2000 est un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs habitats et des espèces sauvages, animales ou végétales qu'ils abritent. Ils sont désignés par chacun des pays en application de deux directives :

- la « directive Oiseaux » qui vise la conservation de certaines espèces d'oiseaux sauvages et celle des aires de reproduction, de mue ou d'hivernage d'oiseaux migrateurs ;
- la directive « Habitats-Faune-Flore » qui vise la conservation de certains types d'habitats et d'espèces animales et végétales dits « d'intérêt communautaire ».

Le présent document d'objectifs (DOCOB) constitue l'outil de planification pour la préservation de la biodiversité du site « Vallée de l'Orbe ».

Ce dernier a été intégré au réseau en raison de ses enjeux majeurs pour les habitats de zones humides (15 habitats d'intérêt communautaire) et des espèces animales ou végétales qui leur sont associées (par exemple : 21 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 7 en présence permanente).

D'une superficie de 627 ha, il s'étend sur les communes des Rousses et de Bois d'Amont.

Natura 2000 décline ses objectifs en termes de développement durable : « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Par conséquent, dans la Vallée de l'Orbe, la protection de la biodiversité passe par le maintien et la prise en compte des activités présentes sur le site : agriculture (240 ha de SAU dont 65 ha exploités par des agriculteurs suisses), pêche, chasse, activités touristiques et de loisirs ... pour aboutir à des actions concertées.

Dans le DOCOB, les enjeux sont hiérarchisés : majeur, fort, faible. Ensuite, des objectifs opérationnels sont fixés accompagnés chacun de mesures opérationnelles.

Exemple d'un objectif opérationnel de priorité élevée: « rétablir le fonctionnement hydrologique des milieux humides » Neutraliser les fossés de drainage, redynamiser les anciennes fosses d'exploitation, restaurer les échanges nappe / cours d'eau.

(Présentation des cartes de l'activité agricole et du réseau de drains).

L'important réseau de drains accélère les transferts entre les zones agricoles ou urbanisées et le lac ou la rivière (= forte migration des matières organiques) en atténuant le rôle tampon des zones humides, dont l'équilibre hydrologique est modifié.

Par conséquent, pour le cours d'eau, la principale menace est l'eutrophisation, c'est-à-dire l'asphyxie de l'écosystème aquatique. Les couches d'eau profonde tendent à se désoxygéner, diminuant la capacité d'accueil pour les espèces les plus sensibles. Dans le lac, par exemple, l'alevinage est très important pour le brochet et le corégone.

Donc, un milieu fragile dans lequel les apports de matières organiques d'origine anthropique via les nombreux fossés de drainage sont excessifs. Ces fossés devront être limités, voire supprimés. La préservation et la restauration du fonctionnement de ces milieux humides devront être un axe majeur à mener pour préserver ce site. Ce sont ces habitats qui hébergent l'essentiel des espèces d'intérêt communautaire.

Des outils sont disponibles : par exemple, la reprise du programme LIFE Tourbières du Jura sur les tourbières au-delà de la Planche Paget et le processus de captage prioritaire, entrepris par le Syndicat des eaux du plateau et dont l'objet consiste à l'amélioration de la qualité de l'eau brute.

C'est le PNR qui est l'animateur du site. L'organe délibérant est le Copil et son président (Actuellement M. Desprez). Celui-ci devra être remplacé à l'issue du mandat municipal.

Le DOCOB sera pleinement opérationnel lorsqu'il aura fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant approbation.

Jean-Sébastien Lacroix indique que le captage prioritaire s'est enlisé, car la chambre d'agriculture a pêché à un moment et a fait que la dynamique s'est relancée.

- Contrat NATURA 2000 « Maitrise du Hêtre en sous étage – améliorer l'habitat du Grand Tétras ». Forêt communale des Rousses – 2020

En 2012, la commune avait souscrit un contrat Natura 2000 par l'intermédiaire du PNR du Haut-Jura, animateur du site Natura 2000 sur le « Massif du Risoux » avec le concours de l'ONF.

Ce contrat prévoyait des travaux supplémentaires au programme habituel de travaux sylvicoles sur la forêt communale (voté après délibération en conseil sur proposition de l'ONF) financés à 100% par des financements européens. L'objectif était de créer des « placettes » favorables au Grand Tétras par un éclaircissement des semis de hêtres.

Nous sommes de nouveau sollicités par le PNRHJ animateur du site pour la mise en place de contrats Natura 2000 « Maitrise du Hêtre en Sous étage – améliorer l'habitat du Grand Tétras » en 2020. Le PNRHJ souhaite un accord de principe pour lancer cette démarche.

La surface concernée est de : 6 à 7 ha (Parcelles n° 38 : 2,33 ha ; n° 29 : 0,94 ha et n° 20 : 3,47 ha.) dans des secteurs où le sous-bois est en cours de fermeture par des semis de hêtre (recouvrement supérieur à 20 %), mais où il existe encore une strate basse, susceptible de se développer à nouveau.

Le financement est assuré à 100 % par l'Europe, mais l'avance de trésorerie doit être faite par la commune (de 15 000 à 20 000 euros) jusqu'au remboursement en 2022 – 2023.

La Commune s'engage à respecter sur l'ensemble des parcelles sous contrat la charte « Tétraonidés » c'est-à-dire aucune activité forestière du 15 décembre au 30 juin. Il n'y aura pas de contraintes supplémentaires sur les parcelles concernées qui sont toutes classées en « Clause Tétras » et sur lesquelles les interventions forestières sont déjà interdites du 15/12 au 30/06.

Le calendrier est le suivant :

Novembre -Décembre : accord de principe de la commune

Début Janvier 2020 : engagement par délibération dans la démarche contrat Natura 2000 « Maitrise du Hêtre en sous étage » pour 2020 pour 6 à 7 ha de surface dans la forêt communale du Risoux
 Janvier-Février-Mars : préparation des appels d'offre par le PNR (Signature du Contrat)
 Juillet : Réalisation des travaux et réception des chantiers (entreprise désignée par appel d'offre).

Ce projet présente les intérêts suivants :

1. travaux favorables à la biodiversité en zone de présence du grand tétras
2. travaux bénéfiques à la régénération résineuse en dégagant les semis
3. les secteurs ont été sélectionnés par l'ONF avec le chargé de mission du PNR.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Jean-Sébastien Lacroix indique qu'il est content qu'il y ait une mise en concurrence, car ce n'est pas le cas pour tous les travaux de placette et se demande si on ne pourrait pas faire un appel à concurrence pour les travaux sylvicoles faits par la Commune. L'ONF est cher et on n'est pas tout le temps satisfait.

Claire Cretin demande : ne faut-il pas les soutenir ?

Jean-Sébastien Lacroix répond que oui, mais parfois ils sont plus chers, avec un travail pas forcément bien fait.

- Point sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Delphine Gallois rappelle les dates : du 9 au 22 janvier 2020

Elle relate l'inauguration de l'œuvre d'art située à la Cure réalisée par les élèves du lycée de Moirans-en-Montagne.

Il y aura 3 temps forts :

- ❖ les 3 et 4 janvier avec le voyage de la flamme :
 - 3 janvier : relais par Anaïs Bescond ; départ de l'office du tourisme jusqu'à l'omnibus avec la flamme
 - 4 janvier : la flamme repart en direction de la Vallée de Joux, car ce sont les premiers jeux transfrontaliers de l'histoire.

- ❖ 9 janvier : cérémonie d'ouverture
 3 sites ont une vasque : St-Moritz, Lausanne et Les Rousses.
 Allumage de la vasque, légèrement différé, en simultané avec Lausanne, écran géant, concert avec Pierre Bourgeois, animations, spectacles, défilés dans Les Rousses avec champions et jeunes des clubs.
 Départ de l'omnibus et arrivée à l'Office du Tourisme

- ❖ 22 janvier : cérémonie de clôture et Transjeune aux champs de neige
 Animation sur le stade de l'omnibus et spectacle avec le lycée de Morez sur le thème de l'olympisme ; partenariat avec M. Krawieck du cinéma pour projection de film ; présence des sélectionnés olympiques pressentis pour Tokyo 2020 ; extinction de la flamme en simultané avec Lausanne ; podium de la Transjeune ; concert avec Yoann FRAGE de The Voice 2.

Durant cette période, il y aura de nombreuses animations dans les 4 villages de la station.

Alain Desprez félicite Delphine Gallois pour ce gros travail d'organisation et de communication.

Delphine Gallois précise qu'elle réussit à travailler de concert avec le stade des Tuffes, la Vallée de Joux et les commerçants et que des fanions seront installés dans les rues du village.

Delphine Gallois fait part de l'exposition sur l'olympisme et le ski dans la salle de l'ancienne trésorerie en collaboration avec Roger Tinguely, le musée olympique de Lausanne et le musée de Bois d'Amont, via un quizz que Marie-Carmen Caillat, Françoise Jeannerod et Claire Cretin sont en train de mettre au point.

Ils espèrent ouvrir le musée tous les soirs de 17h à 19h dans la belle salle rénovée par le service technique, qui a très bien travaillé.

Il y aura un seul parking au Bois de l'Ours et des navettes feront le tour.

Claire Cretin rappelle que les spectateurs ne pourront en aucun cas se garer vers le stade des Tuffes.

M. le Maire indique qu'il y aura une fourrière et félicite toute l'équipe pour son excellent travail.

Le projet est intercommunal, mais les animations se passent en majorité sur la Commune des Rousses.

Pour l'instant, le budget voté par la Communauté de Communes de la Station des Rousses est extrêmement bien respecté.

Delphine Gallois rappelle aussi que le parking des sapins sera ouvert bientôt.

Christophe Mathez précise que le parking sera réceptionné mardi. Le chantier sera donc fini cette année.

Alain Desprez précise que dans le prochain bulletin municipal il y aura un récapitulatif des travaux en cours et ceux encore envisagés avec les délais et les coûts.

Christophe Mathez rappelle que le parking est totalement en zone bleue, qu'il est interdit au stationnement la nuit. Jusqu'à maintenant les voitures qui se garaient sur les trottoirs ne pourront plus le faire après la réception du chantier et il n'y aura pas de nouvel éclairage public avant le mois de mars.

Il y a donc la place pour 36 voitures, y compris 2 places pour les personnes à mobilité réduite.

Annie Berthet précise qu'il y a un peu moins de places de parking qu'auparavant.

Christophe Mathez ne pense pas, car on a officialisé des places de stationnement le long de la RN5, qui étaient interdites avant.

Gilles Bourqui rappelle que l'esprit du concours était de favoriser l'espace piéton.

Sébastien Benoit-Guyot dit qu'il faut inciter les voitures à se garer sur les parkings de covoiturage et lutter contre le stationnement journalier des véhicules.

Christophe Mathez indique que le parking de la fromagerie sera aussi mis en zone bleue.

Annie Genre trouve dommage que le parking derrière le centre sportif ne soit pas bien fléché.

Christophe Mathez rétorque qu'il y a 650 places de parking aux Rousses et qu'on peut les consulter sur le site Internet de la commune.

Christophe Mathez précise que le parking des Champs de neige sera repris en 2020, avec gain de place de stationnement et un espace piéton.

M. le Maire indique qu'on gagnera de la place avec le parking du Faubourg, lorsqu'il sera bien distribué.

Christophe Mathez précise qu'il y a 3 ou 4 places de bus.

Nicolas Clerc dit qu'il serait bon d'informer le gérant du PMU du projet car les camions ne pourront plus s'y garer.

- M. le Maire parle d'un courrier adressé au Maire et au Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses, mais qui est anonyme et il ne sait pas comment réagir vis-à-vis de ce courrier qui l'interpelle. C'est un courrier symptomatique d'un problème national, car les gens s'adressent au Maire sur des compétences qui ne le concernent pas, notamment les ordures ménagères et sous couvert de l'anonymat. M. le Maire ne l'accepte pas.

- Jean-Sébastien Lacroix pour le syndicat intercommunal des eaux (SIE):

- ❖ rappelle qu'un courrier de Suez invite à déclarer les unités logements, suite à des réclamations de loueurs de meublés, afin que tout le monde soit sur le même pied d'égalité et encourage les gens à répondre
- ❖ informe de la mise en route de la nouvelle filière de traitement de l'eau hier. Il est possible qu'il y ait des goûts au niveau de l'eau, que ce n'est pas dangereux, qu'il n'y a pas de risque sur la potabilité. Le SIE invite, s'il y a de grosses différences de goût à prévenir au n° qui sera affiché sur le panneau d'affichage. Il y a également possibilité de recevoir par mail cette information pour ceux qui sont inscrits à « tout sur mon eau » (site de suivi de la consommation).

- Annie Berthet informe de la campagne de la banque alimentaire à Intermarché, peut être à la Biocoop et également au Carrefour Market (jusqu'à dimanche midi).

M. le Maire remercie les bénévoles.

- Marie-Carmen Caillat parle de l'Assemblée générale du tennis qui est en grande difficulté financière (déficit de 6000 €). Le Centre Sportif va faire un geste. Une proposition de la commune doit être examinée en commission des finances. Christophe Mathez propose que la commission des finances solutionne le problème du tennis ; un vote devra avoir lieu le mois prochain.

- M. le Maire informe que lors de la prochaine réunion, le conseil municipal sera sollicité concernant un dossier qui lui tient à cœur : le collège. Il transmet aux élus le courrier du Président Pernot qui fait deux propositions suite à leur rencontre du 5 juin 2019 :

- reconstruction d'un collège neuf par le Département sur un terrain viabilisé cédé gratuitement par la commune et plus précisément sur l'actuel terrain de sport ;
- à l'issue des travaux, reprise à titre gratuit des bâtiments abritant le collège actuel en l'état et du terrain d'assiette par la commune.

M. le Maire dit qu'il était favorable au premier point. Pour le second point, il ne peut pas accepter une friche sur la Commune.

M. le Maire a tenu à faire part ce soir du courrier, afin de prendre une décision à la prochaine réunion du conseil.

Sébastien Benoit-Guyot répond que si on fait une réponse au Président du Département avec un débat au conseil communal sans rencontrer au préalable M. Président du Département, cela ne sert à rien ; une nouvelle rencontre s'impose donc.

M. le Maire pense que le Président Pernot ne veut pas assumer la déconstruction car il en connaît le coût.

Alain Desprez propose de faire une réunion spécifique du conseil municipal après avoir réfléchi, afin de définir les tenants et les aboutissants de cette proposition.

- Delphine Gallois informe que la commission communication offre au Conseil Municipal le livre sur le Fort des Rousses.

Prochain conseil municipal : jeudi 19 décembre 2019 à 18h30

Séance levée à 21h13.

Le Secrétaire de séance,
Christophe MATHEZ



Le Maire,
Bernard MAMET